

(1)

(N° 14.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1856-1857.

Crédits au Département des Travaux publics, pour les chemins de fer
de l'État et les lignes télégraphiques (1).

PROJET DE LOI SOUMIS AU VOTE DE LA CHAMBRE, DANS LA SÉANCE
DU 22 MAI 1856 (2).

ARTICLE 1^{er}.

Des crédits spéciaux, à concurrence de 5,000,000 de francs, sont ouverts au
Ministère des Travaux publics et affectés aux dépenses désignées dans les arti-
cles ci-après :

ART. 1 ^{er} . <i>Matériel de transport</i> fr.	3,000,000
ART. 2. <i>Matériel de traction</i>	1,000,000
ART. 3. <i>Routes et doubles voies</i>	820,000
ART. 4. <i>Extension des lignes télégraphiques</i>	180,000
TOTAL. fr.	<u>5,000,000</u>

ART. 2.

Ces dépenses seront couvertes provisoirement par des bons du trésor.

(1) Projet de loi primitif, n° 251 } session de 1855-1856.
Rapport, n° 256 }

(2) La Chambre ne s'est plus trouvée en nombre au vote sur l'ensemble de ce projet de loi.
